

**Commission** : droits et liberté

**Problématique** : “Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l’Homme ; et comment garantir leur indépendance ?” »

**Auteur** : France

En 2022, la France représente un pays central de l’Union européenne ayant une population de 66,6 millions d’habitants et une superficie de 633 186 km<sup>2</sup>. Sa capitale étant Paris est caractérisée par la présence du siège du gouvernement. Son président depuis 2017, Emmanuel Macron, gouverne une République constitutionnelle avec son premier ministre Jean Castex. De plus, la France fait partie de divers membres de sécurité comme l’ONU, l’OTAN, l’OCDE ou encore l’OSCE.

La France représente un élément clé dans le garantissement des droits et liberté dans l’union européenne. Les médias possèdent une grande place au jour le jour pour garantir la liberté d’opinion sans influence extérieure. Bien sûr de nos jours, les réseaux sociaux portent une très grande influence sur nos opinions, et notre indépendance à penser par nous même. De plus, les médias sont un moyen de porte parole pour le peuple mais aussi de temps en temps un soutien pour le gouvernement permettant de les soutenir.

En effet, les libertés et droits fondamentaux sont des piliers les plus importants dans la démocratie. Depuis 1789, les droits de l’Homme sont mis en place ainsi que l’article 11 de cette même déclaration disant: “« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l’abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. » voulant dire que l’Homme à le droit à la liberté de pensées mais surtout qu’il à le droit à la retranscrire où et comment il le souhaite.

Malgré ça, en 1794, la presse redevient rare et les journaux sont de moins en moins nombreux car à cette époque, les journaux jouaient un gros rôle dans les mouvements de contestation de la monarchie. C’est donc à partir de la III<sup>ème</sup> République (1870) que la liberté de presse redevient importante. La loi du 29 juillet 1881, « l’imprimerie et la librairie sont libres » est encore aujourd’hui en vigueur.

La France est aujourd’hui 34<sup>ème</sup> sur 180 pays dans le classement annuel mondial de la liberté de la presse. Le travail des médias est de plus en plus dur, dû à la sensibilité des sujets touchés et les représentations faites dans les journaux ou sur les réseaux sociaux. Comme le dit certaines ONG, "Les journalistes sont confrontés à une 'fermeture des accès' au terrain comme aux sources d’information, du fait ou au prétexte de la crise sanitaire". Les principales violations des droits de la presse en France se déroulent la plupart du temps lors des manifestations contre le nouveau schéma national de maintien de l’ordre et le projet de loi de "sécurité globale", qui prévoient de limiter la diffusion d’images des membres des forces de l’ordre.

Aujourd’hui la liberté et l’indépendance des médias est plutôt bien assurée en France mais la question d’indépendance éditoriale des médias est encore un sujet sensible amenant de temps à autres des conflits d’intérêt ou intensifiant la méfiance de la population.

Comme dit, de nombreuses attaques sont faites contre les médias et journaux comme par exemple l'attentat contre le journal de caricatures Charlie Hebdo en 2015.

Malgré tout, dans les pays démocratiques la liberté et l'indépendance des médias reste un des enjeux majeurs et reste un élément très important dans les droits de l'Homme.

La liberté et l'indépendance des médias est aujourd'hui un des éléments principaux de la démocratie. Toutefois, des limites légales existent pour la liberté de la presse concernant la sauvegarde de l'ordre public ou encore la protection des mineurs et de la dignité humaine.